



La Métropole agit pour la biodiversité sur ses espaces verts depuis plusieurs années en pratiquant [la gestion différenciée](#). Cependant, la gestion des espaces verts considère souvent l'herbe comme un déchet alors qu'elle peut être valorisée.

Forte de ce constat, la Métropole a choisi de développer un projet de mise à disposition de certains terrains dont elle a la maîtrise. L'objectif est d'appliquer une gestion écologique extensive pour favoriser la biodiversité mais aussi de mettre à disposition des herbages pour des propriétaires d'animaux (éleveurs, associations, particuliers) qui pourront y pratiquer de la fauche ou du pâturage, dans le respect du cahier des charges fixé.

La Métropole propose donc la mise à disposition de plusieurs sites répartis sur tout son territoire. Les sites peuvent être propriétés de la Métropole ou appartenir à des partenaires (communes, Parc Naturel Régional, Conservatoires d'Espaces Naturels, etc...). Depuis 2016, le fonctionnement du dispositif était organisé par appels à candidatures avec une date butoir. Dorénavant, la mise à disposition des sites se fait par le biais d'une banque des sites en ligne en permanence. Les candidatures peuvent être déposées à tout moment de l'année et les sites sont attribués au fil de l'eau en fonction des demandes.

Vous êtes intéressés ? Comment candidater ?

[Lisez attentivement le règlement de l'appel à candidature](#)

Les sites sont triés par commune et présentés par une fiche descriptive (accessible dans la partie gauche de la page via le selecteur) qui présente le mode d'entretien demandé pour la parcelle.

N'hésitez pas à regarder précisément sur internet où se situe le site en tapant l'adresse indiquée dans le catalogue disponible ci-dessous.

N'hésitez pas non plus à vous rendre sur place si besoin, sans pénétrer dans les sites, afin de bien vous rendre compte de la nature du terrain.

Pour postuler 2 solutions :

1. [Candidater directement en ligne en remplissant le formulaire](#)

2. Remplissez le dossier de candidature composé de :

[Une « fiche Informations Candidat »](#)

[Une « fiche candidature site » \(une par site pour lequel vous postulez\)](#)

[Si vous candidatez pour plusieurs sites, une fiche « Hiérarchisation des sites » pour donner votre ordre de préférence pour les sites](#)

[Vous pouvez également consulter l'aide au calcul des UGB pour le pâturage](#)

Renvoyer votre dossier complété à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie

Direction de l'Energie et de l'Environnement
A l'attention d'Audrey BLONDEL
Le 108
108, Allée François Mitterrand
CS 50589
76 006 Rouen cedex

Ou par mail à : audrey.blondel@metropole-rouen-normandie.fr

Vous avez consulté la liste des sites mais aucun ne correspond à votre demande ?

[Vous pouvez faire part des critères des sites que vous recherchez en nous contactant afin, d'être informé des nouveaux sites qui correspondent à vos attentes.](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter la direction adjointe à l'Environnement au [02.35.52.95.37](tel:02.35.52.95.37)

Liens transversaux de livre pour Ecopâturage

- [‹ La nature près de chez vous](#)
- [Haut](#)
- [AMI Bois : une nouvelle démarche sur le territoire ›](#)